



**Compte-rendu**  
**du Conseil municipal du 13 avril 2021**

*En application des dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.*

*En conséquence, jusqu'à cette date, le Conseil municipal continuera de se réunir espace Jean-Pierre Calloc'h, l'assemblée pourra délibérer valablement lorsque le tiers de ses membres en exercice sera présent et chaque conseiller pourra disposer de deux pouvoirs.*

**1. Finances - Commande publique**

**1.1 Finances**

- 1.1.1 Compte de gestion 2020 – Budget principal
- 1.1.2 Compte de gestion 2020 – Budgets annexes
- 1.1.3 Compte administratif 2020 – Budget principal
- 1.1.4 Compte administratif 2020 – Budgets annexes
- 1.1.5 Affectation des résultats 2020 – Budget principal
- 1.1.6 Affectation des résultats 2020 – Budgets annexes
- 1.1.7 Vote des taux d'imposition 2021
- 1.1.8 Budget primitif 2021 – Budget principal
- 1.1.9 Budget primitif 2021 – Budgets annexes

**2. Urbanisme – Aménagement – Voirie**

- 2.1 Dénomination de voie

3. Affaires générales

**4. Ressources humaines**

- 4.1 Modification de durée de travail d'un poste
- 4.2 Création/suppression de poste

5. Affaires sociales

6. Culture – Patrimoine

**7. Enfance – Jeunesse et affaires scolaires**

- 7.1 Dispositif « Argent de poche »
- 7.2 Maintien des horaires à l'école publique Arlecan à la rentrée 2021-2022

8. Environnement

9. Intercommunalité

10. Communications aux membres du Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT à l'exception des délibérations relatives aux comptes administratifs à l'occasion desquels la séance est présidée par Monsieur Stéphane SANCHEZ.

---

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL, Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Mme Audrey PESSEL, Mmes Maud COCHARD et Catherine CORVEC, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M Eddy LE CLANCHE et Mmes Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE, et Anne MILES.

**Absents :**

MMES Stéphanie LE SQUER, Marie-Christine LE QUER, Madame Sidonie BOUSSEMART et M Régis JAFFRE.

**Procurations :**

Monsieur Régis JAFFRE donne pouvoir à Madame Audrey PESSEL  
Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC  
Madame Marie-Christine LE QUER donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS  
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC

**Secrétaire de séance :**

Madame Emmanuelle JEHANNO

La séance est ouverte à 19h00.

## **FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

### **2021-04-1.1.1 – Compte de gestion 2020 – budget principal**

**Rapporteur :** Madame Maryse PIVAUT

Madame PIVAUT, trésorière, présente le compte de gestion du budget principal. Elle précise que ce dernier est en adéquation avec le compte administratif et que les éléments chiffrés peuvent être consultés en annexe 3.

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion du budget principal est en tous points conformes aux compte administratif de l'exercice 2020,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions des articles L 212-7 et suivants du Codes Collectivités Territoriales (L5211-1 pour les EPCI) :**

- **APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'exercice 2020 (annexe 2) ;**
- **DONNE pouvoir à Madame la maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

2021-04-1.1.2 - Comptes de gestion 2020 - budgets annexes

Rapporteur : Madame Maryse PIVAUT

Madame PIVAUT, trésorière, présente les comptes de gestion. Elle précise que ces derniers sont identiques aux comptes administratifs et que les chiffres peuvent être consultés en annexe 3.

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que les comptes de gestion des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue sont en tous points conformes aux comptes administratif de l'exercice 2020,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions des articles L 212-7 et suivants du Codes Collectivités Territoriales (L5211-1 pour les EPCI) :**

- **APPROUVE le compte de gestion des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue, dressés par le receveur pour l'exercice 2020 (annexe 2) ;**

- **DONNE** pouvoir à Madame la maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

#### 2021-04-1.1.3 - Compte administratif 2020 - Budget principal

##### LE CONSEIL MUNICIPAL RETIRE LA DELIBERATION 2021-03-1.1.1

Madame la maire quitte la salle du Conseil municipal et Monsieur Stéphane SANCHEZ soumet les différents comptes administratifs au vote de l'assemblée.

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante d'élire comme président de séance Monsieur Stéphane Sanchez.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2020, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il doit être en tout point identique au compte de gestion.

Ainsi, comme le compte de gestion du budget principal, le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

|                  | Budget principal (en euros) |                |                |
|------------------|-----------------------------|----------------|----------------|
|                  | Fonctionnement              | Investissement | Total          |
| <b>Dépenses</b>  | 5 036 878,59                | 2 741 539,05   | 7 778 417,64   |
| <b>Recettes</b>  | 6 261 148,54                | 4 375 415,83   | 10 636 564,37  |
| <b>Résultats</b> | + 1 224 269,95              | + 1 633 876,78 | + 2 858 146,73 |

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

Mme la Maire s'étant retirée de la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SANCHEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, et après en avoir délibéré et voté à la majorité (25 voix pour et 4 abstentions), l'assemblée délibérante :

- **CONSTATE** que les valeurs du compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du comptable public ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

#### 2021- 04- 1.1.4 - Compte administratif 2020 - Budgets annexes

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

##### LE CONSEIL MUNICIPAL RETIRE LA DELIBERATION N° 2021-03-1.1.2

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante d'élire comme président de séance Monsieur Stéphane Sanchez.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2020, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il doit être en tout point identique au compte de gestion.

Ainsi, comme les comptes de gestion des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue, les comptes administratifs de l'exercice 2020 font apparaître les résultats suivants :

| Budget des ports (en euros) |                |                |             |
|-----------------------------|----------------|----------------|-------------|
|                             | Fonctionnement | Investissement | Total       |
| <b>Dépenses</b>             | 96 228,97      | 49 002,34      | 145 231,31  |
| <b>Recettes</b>             | 61 111,48      | 105 372,33     | 166 483,81  |
| <b>Résultats</b>            | - 35 117,49    | + 56 369,99    | + 21 252,50 |

| Budget de l'assainissement collectif ( en euros) |                |                |              |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
|                                                  | Fonctionnement | Investissement | Total        |
| <b>Dépenses</b>                                  | 341 809,79     | 448 365,33     | 790 175,12   |
| <b>Recettes</b>                                  | 625 864,13     | 1 147 492,61   | 1 773 356,74 |
| <b>Résultats</b>                                 | + 284 054,34   | + 699 127,28   | + 983 181,62 |

| Budget du lotissement de Bellevue ( en euros) |                |                |              |
|-----------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
|                                               | Fonctionnement | Investissement | Total        |
| <b>Dépenses</b>                               | 1 766 936,56   | 1 559 259,17   | 3 326 195,73 |
| <b>Recettes</b>                               | 1 779 594,47   | 2 070 300,00   | 3 849 894,47 |
| <b>Résultats</b>                              | + 12 657,91    | + 511 040,83   | + 523 698,74 |

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

Mme la Maire s'étant retirée de la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SANCHEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **CONSTATE** que les valeurs des comptes administratifs des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue sont identiques à celles des comptes de gestion du comptable public ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** les comptes administratif 2020 des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue.

#### 2021-04-1.1.5 – Affectation des résultats 2020 – Budget principal

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2020 indiqués ci-dessous, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

### Affectation du résultat de fonctionnement

|                                 | <u>FONCTIONNEMENT</u> | <u>INVESTISSEMENT</u> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| RECETTES REELLES                | 6 261 148,54          | 2 878 615,77          |
| DEPENSES REELLES                | 5 036 878,59          | 2 741 539,05          |
| <b>RESULTAT 2020</b>            | <b>1 224 269,95</b>   | <b>137 076,72</b>     |
| REPORT EXERCICE PRECEDENT       | 0                     | 1 496 800,06          |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b> | <b>1 224 269,95</b>   | <b>1 633 876,78</b>   |

### Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021

Dépenses : 980 067.73€ / Recettes : 396 067€

Solde des restes à réaliser : 584 000.73€

### Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

|                                                                                                                 |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement 2020 à affecter</b>                                                               | <b>+ 1 224 269,95 €</b> |
| <b>Solde d'exécution d'investissement 2020</b><br><b>R/001 excédent de financement</b>                          | <b>+ 1 633 876,78 €</b> |
| <b>Solde des Restes à réaliser en investissement</b><br><b>Besoin de financement RAR</b>                        | <b>- 584 000,73 €</b>   |
| <b>Besoin de financement en investissement</b><br><b>(solde RAR + D/001)</b>                                    | <b>584 000,73 €</b>     |
| <b>AFFECTATION de l'excédent de</b><br><b>fonctionnement 2020 :</b>                                             | <b>+ 1224 269,95 €</b>  |
| <b>1/ Affectation au R1068 (solde RAR+D/001)</b><br>Couverture au minimum du besoin de<br>financement ci-dessus | <b>+ 1224 269,95 €</b>  |
| <b>2/ report en fonctionnement au R/002</b><br>(du surplus non affecté au R/1068)                               | <b>0 €</b>              |

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 1224 269,95 €, en réserves au R 1068 en investissement.



Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2020 indiqués ci-dessous, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Budget des ports :

**Affectation du résultat de fonctionnement**

|                       | Budget des ports (en euros) |                |             |
|-----------------------|-----------------------------|----------------|-------------|
|                       | Fonctionnement              | Investissement | Total       |
| <b>Dépenses</b>       | 96 228,97                   | 49 002,34      | 145 231,31  |
| <b>Recettes</b>       | 61 111,48                   | 105 372,33     | 166 483,81  |
| <b>Résultats 2020</b> | - 35 117,49                 | + 56 369,99    | + 21 252,50 |

**Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021**

0 €

**Proposition d'affectation de résultat de fonctionnement**

|                                                                            |               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Déficit de fonctionnement 2020 au D/002                                    | - 35 117,49 € |
| Solde d'exécution d'investissement 2020<br>R/001 excédent de financement   | + 56 369,99 € |
| Solde des Restes à réaliser en investissement<br>Besoin de financement RAR | 0             |
| Besoin de financement en investissement<br>(solde RAR + D/001)             | 0 €           |
| 2/ report en fonctionnement au D/002                                       | - 35 117,49 € |

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **AFFECTE** le déficit de fonctionnement au D/002 résultat cumulé de la section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit - 35 117,49 €.



**Budget de l'assainissement collectif :****Affectation du résultat de fonctionnement**

|                  | Budget de l'assainissement collectif ( en euros) |                |              |
|------------------|--------------------------------------------------|----------------|--------------|
|                  | Fonctionnement                                   | Investissement | Total        |
| <b>Dépenses</b>  | 341 809,79                                       | 448 365,33     | 790 175,12   |
| <b>Recettes</b>  | 625 864,13                                       | 1 147 492,61   | 1 773 356,74 |
| <b>Résultats</b> | + 284 054,34                                     | + 699 127,28   | + 983 181,62 |

**Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021****Dépenses : 1 025 398,74 € / Recettes : 369 907 €****Solde des restes à réaliser : 655 491,74€****Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021**

|                                                                                                                 |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement 2020 à affecter</b>                                                               | <b>+ 284 054,34 €</b> |
| <b>Solde d'exécution d'investissement 2020</b><br><b>R/001 excédent de financement</b>                          | <b>+ 699 127,28 €</b> |
| <b>Solde des Restes à réaliser en investissement</b><br><b>Besoin de financement RAR</b>                        | <b>- 655 491,74 €</b> |
| <b>Besoin de financement en investissement</b><br><b>(solde RAR + D/001)</b>                                    | <b>- 655 491,74 €</b> |
| <b>AFFECTATION de l'excédent de</b><br><b>fonctionnement 2020 :</b>                                             | <b>+ 284 054,34€</b>  |
| <b>1/ Affectation au R1068 (solde RAR+D/001)</b><br>Couverture au minimum du besoin de<br>financement ci-dessus | <b>+ 284 054,34 €</b> |
| <b>2/ report en fonctionnement au R/002</b><br>(du surplus non affecté au R/1068)                               | <b>0 €</b>            |

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 284 054,34 €, en réserves au R 1068 en investissement.**

## Budget du lotissement de Bellevue :

| Affectation du résultat de fonctionnement |                                               |                |              |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|--------------|
|                                           | Budget du lotissement de Bellevue ( en euros) |                |              |
|                                           | Fonctionnement                                | Investissement | Total        |
| Dépenses                                  | 1 766 936,56                                  | 1 559 259,17   | 3 326 195,73 |
| Recettes                                  | 1 779 594,47                                  | 2 070 300,00   | 3 849 894,47 |
| Résultats                                 | + 12 657,91                                   | + 511 040,83   | + 523 698,74 |

## Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021

0 €

## Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021

|                                                                            |               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Excédent de fonctionnement 2020 à affecter                                 | + 12 657,91€  |
| Solde d'exécution d'investissement 2020<br>R/001 excédent de financement   | + 511 040,83€ |
| Solde des Restes à réaliser en investissement<br>Besoin de financement RAR | 0 €           |
| Besoin de financement en investissement<br>(solde RAR + D/001)             | 0 €           |
| AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement 2020 :                         | €             |
| 1/ Affectation au R1068 (solde RAR+D/001)                                  | €             |
| Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus                   | €             |
| 2/ report en fonctionnement au R/002                                       | + 12 657,91 € |

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 12 657,91 € en recettes de fonctionnement R/002.

## 2021-04-1.1.7 – Taux d'imposition 2021

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Elle demeurera cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Le taux de la taxe d'habitation étant gelé dans le cadre de cette réforme pour les années 2020, 2021 et 2022, il n'a pas à être voté par la commune cette année.

Parallèlement, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Ce transfert de ressources entre collectivités est neutre pour les ménages.

Lors du débat d'orientations budgétaires du 04 mars dernier, il avait été établi que les taux d'imposition 2021 seraient maintenus à leur niveau des années précédentes.

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **VOTE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme indiqués ci-dessous :**

|                                                    | 2020    | 2021      |
|----------------------------------------------------|---------|-----------|
| <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | 20,20 % | 35,46 % * |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | 42,99 % | 42,99 %   |
| <b>CFE</b>                                         | 20,34 % | 20,34 %   |

\* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.20 % (Taux communal) + 15.26 % Taux départemental  
= 35.46 %

#### **2021-04-1.1.8 - Budget primitif 2021 - Budget principal**

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Le projet qui vous est soumis reprend les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 04 mars dernier.

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

Au titre de l'année 2021, le budget primitif de la commune s'équilibre de la manière suivante :

|                 | Budget principal (en euros) |                |               |
|-----------------|-----------------------------|----------------|---------------|
|                 | Fonctionnement              | Investissement | Total         |
| <b>Dépenses</b> | 5 886 628,45                | 5 944 333,18   | 11 830 961,63 |
| <b>Recettes</b> | 5 886 628,45                | 5 944 333,18   | 11 830 961,63 |

*Outre les documents détaillés joints au présent projet de délibération, la maquette budgétaire intégrale est consultable aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.*

*Bien évidemment une copie partielle ou intégrale du projet de cette dernière sera remise à tout membre du Conseil municipal qui en ferait la demande.*

**Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante :**

- **VOTE à la majorité (25 voix pour et 4 voix contre) le budget primitif 2021 de la commune.**

#### **2021-04-1.1.9 – Budget primitif 2021 – Budgets annexes**

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Les projets qui vous sont soumis reprennent les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 04 mars dernier.

Vu en commission finances du 30 mars 2021,

- Au titre de l'année 2021, le budget primitif du budget annexe des ports s'équilibre de la manière suivante :

|                 | Budget Ports (en euros) |                |            |
|-----------------|-------------------------|----------------|------------|
|                 | Fonctionnement          | Investissement | Total      |
| <b>Dépenses</b> | 102 869,87              | 92 041,72      | 194 911,59 |
| <b>Recettes</b> | 102 869,87              | 92 041,72      | 194 911,59 |

- Au titre de l'année 2021, le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif s'équilibre de la manière suivante :

|                 | Budget Assainissement (en euros) |                |              |
|-----------------|----------------------------------|----------------|--------------|
|                 | Fonctionnement                   | Investissement | Total        |
| <b>Dépenses</b> | 570 925,98                       | 2 523 113,70   | 3 094 039,68 |
| <b>Recettes</b> | 570 925,98                       | 2 523 113,70   | 3 094 039,68 |

- Au titre de l'année 2021, le budget primitif du budget annexe du lotissement de Bellevue s'équilibre de la manière suivante :

|                 | Budget Lotissement de Bellevue (en euros) |                |              |
|-----------------|-------------------------------------------|----------------|--------------|
|                 | Fonctionnement                            | Investissement | Total        |
| <b>Dépenses</b> | 2 325 049,22                              | 1 820 300,00   | 4 145 349,22 |
| <b>Recettes</b> | 2 325 049,22                              | 1 820 300,00   | 4 145 349,22 |

*Outre les documents détaillés joints au présent projet de délibération, la maquette budgétaire intégrale est consultable aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.*

*Bien évidemment une copie partielle ou intégrale du projet de cette dernière sera remise à tout membre du Conseil municipal qui en ferait la demande.*



Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **VOTE**, à l'unanimité, les budgets primitif 2021 des budgets annexes des ports, de l'assainissement collectif et du lotissement de Bellevue.

## URBANISME

### 2021-04-2.1 - Dénomination de voie

Rapporteur : Jean-Marc CHABROL

Le déploiement de la fibre optique oblige la commune à mettre à jour son plan d'adressage.

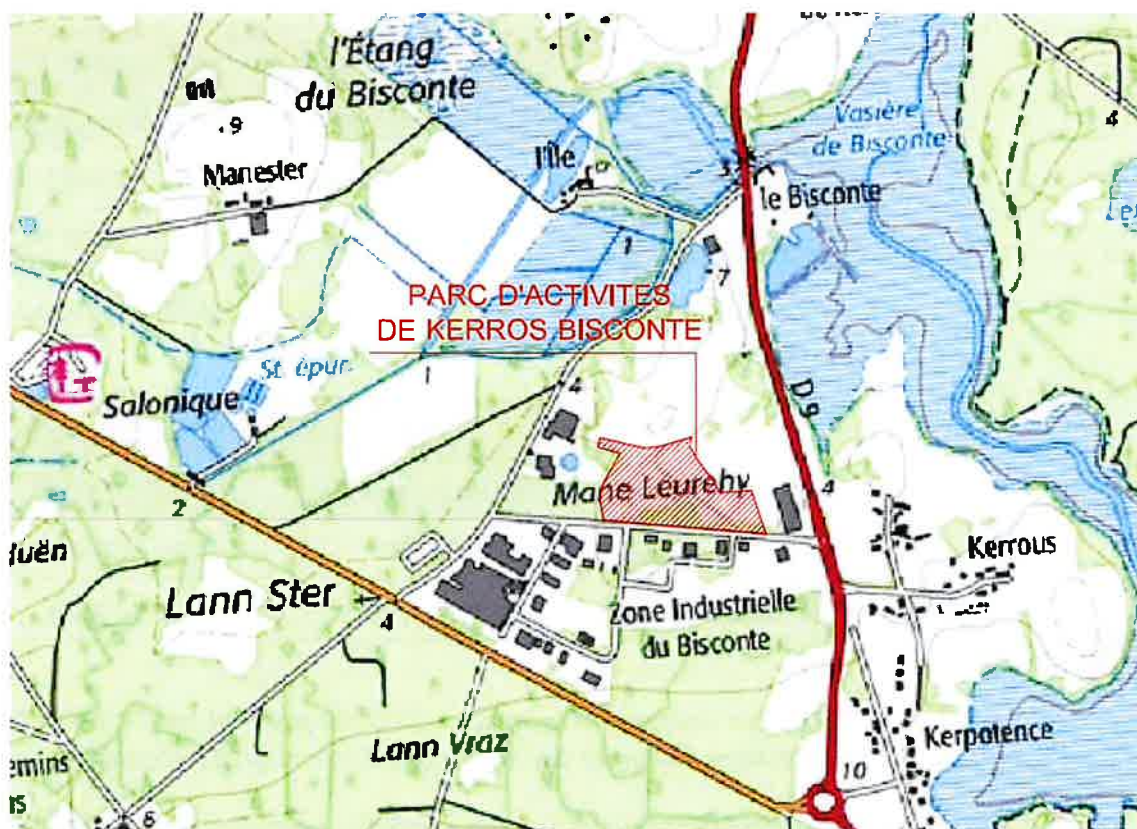
En effet, pour être éligible au raccordement, chaque logement devra avoir une adresse au format : N°, qualité de la voie (rue, impasse, lotissement, résidence, etc...) et son libellé.

Dans la perspective de l'agrandissement de la zone d'activité du Bisconte, il a été réservé auprès de Megalis, 25 accès fibre qui s'ajoutent aux besoins déjà existants. Afin qu'ils soient validés et mis en attente, une adresse et, en particulier, un nom de rue doit leur être donné.

Pour cette voie, il vous est proposé de lui attribuer le nom « rue du Grand Bois » en référence au cadastre.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **ATTRIBUE** le nom de « rue du Grand Bois » dans le cadre de l'extension de la zone d'activité du Bisconte.



#### 2021-04-4.1 – Modification de durée de travail d'un poste

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

L'adaptation de l'emploi du temps des agents municipaux aux besoins de fonctionnement des services nécessite régulièrement d'apporter des modifications dans le temps de travail de certains d'entre eux.

Ces adaptations, lorsqu'elles engendrent une modification de plus de 10% du temps de travail, nécessitent un avis préalable du comité technique. Or cette formalité administrative est actuellement rendue impossible suite à la carence de représentants du personnel.

Une adaptation du temps de travail d'un emploi d'agent administratif chargé de la réservation des salles et de la vie associative doit être actée pour répondre à la charge de travail croissante et la réorganisation des missions du service.

Jusqu'à présent, la durée de travail du poste d'adjoint administratif concerné (créé lors du conseil municipal du 27.02.2020), était de 20H par semaine.

A compter du 1er/05/2021, la durée hebdomadaire de service de ce poste sera portée à 28/35ème.

**Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **VALIDE la proposition détaillée ci-dessus ;**
- **MODIFIE le temps de travail du poste concerné dans les conditions précisées ci-dessus ;**
- **AUTORISE la modification du tableau des effectifs.**

#### 2021-04- 4.2 – Création / Suppression de poste

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Pour adapter l'effectif du service médiathèque à la charge de travail, il convient de créer un emploi d'agent de médiathèque. L'avis du comité technique n'a pas pu être reçu sur cette proposition pour cause de vacance de collègue du personnel. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

**A compter du 1er mai 2021 :**

- **Création d'un poste d'agent de médiathèque à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine (la nomination du candidat sera possible dans les grades suivants : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, adjoint patrimoine principal de 1ère classe).**

**Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **VALIDE la proposition détaillée ci-dessus ;**
- **AUTORISE la modification des effectifs en conséquence.**

#### 2021-04-7.1 – Dispositif « Argent de poche »

Rapporteur : Pierre STEPHANT

Le dispositif « Argent de Poche », soutenu par la CAF, que l'on pourra nommer « Chantiers Ados », permet à des jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation.



Les objectifs sont notamment de permettre aux jeunes de la commune :

- de découvrir un ou plusieurs milieu(x) professionnel(s) ;
- de s'impliquer dans leur cadre de vie ;
- de développer un sens de la citoyenneté et du vivre ensemble ;
- de permettre des échanges et l'acquisition d'une expérience ;
- d'accompagner les jeunes vers une démarche d'autonomie financière ;
- d'améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes ;
- de découvrir les structures municipales, nouer des relations avec les agents territoriaux et s'impliquer dans la vie locale ;
- d'améliorer l'image des jeunes sur le territoire en valorisant leur action auprès des habitants.

Il pourra s'adresser aux jeunes de 16 et 17 ans habitant la commune de PLOUHINEC.

Les chantiers pourront s'effectuer pour une durée quotidienne de 3 heures, en matinée, durant les vacances scolaires d'été. Chaque jeune peut participer à plusieurs matinées en fonction des places disponibles.

Les travaux sont liés à des opérations de rangement, de nettoyage, de désherbage ou de peinture par exemple (cf. liste des travaux non exhaustive). Chaque mission est supervisée par un encadrant employé de la collectivité.

Le jeune recevra une gratification sous forme de carte cadeau plafonnée à 15 € par jour à l'issue de la mission.

L'inscription au dispositif se fera par le biais d'un contrat de participation qui mentionnera :

- Les engagements du jeune et de l'encadrant pour le respect des règles dans l'exercice des tâches ;
- l'autorisation parentale autorisant l'enfant à participer aux « Chantiers Ados » ainsi que ses disponibilités.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE le dispositif « Argent de Poche ».**

| CHANTIERS JEUNES - ÉTÉ 2021 |                                                                             |                                                                                                          |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LIEUX                       | TRAVAUX                                                                     | MATERIEL                                                                                                 |
| SERENDIPITY                 | Nettoyage murs extérieurs                                                   | Nettoyeur électrique haute pression<br>lunettes de protection<br>gants de protection                     |
|                             | Nettoyage sols extérieurs (terrasse carrelée et dalle béton)                | Balais brosses<br>raclettes<br>seaux<br>savon noir                                                       |
|                             | Peinture murs extérieurs                                                    | peinture gris anthracite (30m2)<br>rouleaux<br>bacs<br>manche télescopique                               |
|                             | Ponçage éléments bois (rambarde terrasse, treillis arche, treillis plantes) | gants de protection<br>lunettes de protection<br>ponceuse électrique<br>papiers de verre                 |
|                             | Lasure ou peinture éléments bois                                            | Lasure<br>Peinture                                                                                       |
|                             | Désherbage manuel                                                           | gants de jardinage<br>sacs pour déchets verts<br>protection des genoux<br>arracheurs de mauvaises herbes |

|                                      |                                                  |                                                                                                          |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CITY PARK</b>                     | Désherbage manuel                                | gants de jardinage<br>sacs pour déchets verts<br>protection des genoux<br>arracheurs de mauvaises herbes |
|                                      | Nettoyage mobilier (bancs, tables, poubelles...) | éponges<br>brosses manuelles                                                                             |
|                                      | Lasure ou peinture mobiliers                     |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des structures                         |                                                                                                          |
| <b>KERABUS</b>                       | Désherbage manuel terrain synthétique            |                                                                                                          |
|                                      | Désherbage manuel terrain en herbe               |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage mains courantes                        |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage Abris touche, buts                     |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des gradins                            |                                                                                                          |
| <b>JARDIN DES DUNES</b>              | Nettoyage des structures                         |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage mobilier (bancs, tables, poubelles...) |                                                                                                          |
|                                      | Lasure ou peinture mobiliers                     |                                                                                                          |
|                                      | Désherbage manuel                                |                                                                                                          |
| <b>KILKEE</b>                        | Désherbage passage entre Kilkee et pompiers      |                                                                                                          |
| <b>BELLEVUE</b>                      | Désherbage autour des vestiaires                 |                                                                                                          |
| <b>AIRE DE JEUX MAGOUER</b>          | Nettoyage des structures                         |                                                                                                          |
|                                      | Désherbage manuel                                |                                                                                                          |
| <b>RESTAURANT SCOLAIRE ARLECAN</b>   | Nettoyage des chaises                            |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des tables                             |                                                                                                          |
| <b>RESTAURANT SCOLAIRE CALLOCH</b>   | Nettoyage des chaises                            |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des tables                             |                                                                                                          |
| <b>RESTAURANT SCOLAIRE LOCQUENIN</b> | Nettoyage des chaises                            |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des tables                             |                                                                                                          |
| <b>ESPACE CALLOCH</b>                | Nettoyage des chaises de réception               |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des tables de réception                |                                                                                                          |
| <b>PAINTBALL</b>                     | Désherbage autour du bâtiment                    |                                                                                                          |
|                                      | Ponçage portes du bâtiment                       |                                                                                                          |
|                                      | Lasure ou peinture portes du bâtiment            |                                                                                                          |
| <b>COUR ECOLE ARLECAN</b>            | Nettoyage des stuctures                          |                                                                                                          |
|                                      | Désherbage manuel                                |                                                                                                          |
| <b>POINT I</b>                       | Nettoyage des grands bacs arbres                 |                                                                                                          |
|                                      | Lasure ou peinture des grands bacs arbres        |                                                                                                          |
| <b>CLASSES ECOLE ARLECAN</b>         | Nettoyage des tables                             |                                                                                                          |
|                                      | Nettoyage des chaises                            |                                                                                                          |

## CONTRAT DE PARTICIPATION CHANTIERS ADOS 2021

### PRESENTATION DU DISPOSITIF

#### I. Les objectifs

- ✚ Permettre aux jeunes de la commune de découvrir un ou plusieurs milieu(x) professionnel(s)
- ✚ Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans leur cadre de vie,
- ✚ Développer un sens de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- ✚ Permettre les échanges et l'acquisition d'une expérience humaine,
- ✚ Accompagner les jeunes vers une démarche d'autonomie financière ?
- ✚ Améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes,
- ✚ Découvrir les structures municipales, nouer des relations avec les agents territoriaux et s'impliquer dans la vie locale,
- ✚ Organiser des loisirs éducatifs et citoyens pour les 16-17 ans
- ✚ Améliorer l'image des jeunes sur le territoire en valorisant leur action auprès des habitants.

#### II. Qu'est-ce que le dispositif « chantiers ados » ?

Le dispositif permet aux jeunes souhaitant s'impliquer sur la commune, d'effectuer des missions ponctuelles de proximité à l'occasion des vacances scolaires d'été et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

#### III. Qui peut y participer ?

Le dispositif « chantiers ados » s'adresse aux jeunes âgés de 16 et 17 ans, habitant sur la commune de Plouhinec.

#### IV. Quand peut-on y participer ?

Les chantiers s'effectueront pour une durée quotidienne de 3 heures (matinée). L'activité se déroulera durant les vacances scolaires d'été. Chaque jeune peut participer à plusieurs matinées, en fonction des places disponibles.

#### V. Quels types de travaux ?

Les travaux sont liés à des opérations de rangement, de nettoyage, de désherbage ou de peinture par exemple.

Chacune des missions est supervisée par un encadrant employé par la commune.

#### VI. Quel sera l'indemnité ?

Le jeune recevra une carte cadeau d'une valeur de 15€ à la fin de sa mission.

#### VII. Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site de la commune et doivent être retournés complets avant le Vendredi 28 Mai 2021 au pôle Enfance-Jeunesse soit par mail ([accueiljeunes@plouhinec.com](mailto:accueiljeunes@plouhinec.com)), soit directement à l'ALSH.

Pour tout renseignement, merci de contacter le pôle Enfance-Jeunesse au 02.97.85.70.64.

## LES ENGAGEMENTS

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de l'encadrant du dispositif « Chantiers Ados ».

### Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

### Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ L'activité « Chantiers Ados » se déroule pendant les vacances d'été sur un temps de 3 heures par jour (de 9h à 12h30, comprenant 30 minutes de pause).
- ✓ Lors de mon inscription, j'indique tous les jours pour lesquels je suis disponible, et la commune indiquera la ou les journées retenues (en fonction des places disponibles).

### Concernant la réalisation des travaux

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers.
- ✓ Dans certains cas, la municipalité peut fournir des équipements spécifiques. Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission et à les rendre en fin de mission.
- ✓ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit (pas de casque, ni d'oreillettes). Les téléphones devront être placés à minima sur répondeur.

### Concernant le comportement pendant la mission

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également envers les autres participants.
- ✓ Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et je range le matériel à l'issue du chantier.

### Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Chantiers Ados ».
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou si votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

### Indemnisation des chantiers

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité en carte cadeau de 15€ par demi-journée (soit 3h).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.  
Fait en deux exemplaires, à ....., le ..... / ..... / .....

Nom, prénom et signature du participant  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Nom, prénom et signature de l'encadrant



## AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur.....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat de participation auquel ma fille / mon fils\* s'engage :

- ✚ Le contrat de participation aux « Chantiers Ados » est un engagement volontaire de la part du jeune et ne saurait être conditionné à d'autre chose que les conditions de réalisation des missions. Il ne saurait être considéré comme un contrat de travail.
- ✚ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal.  
Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune aux « Chantiers Ados ».  
Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de la mission, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✚ La commune de Plouhinec s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers.  
Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

### **Autorise mon jeune à participer à l'opération « Chantiers Ados »:**

NOM du jeune : .....

PRENOM du jeune : .....

ADRESSE du jeune : .....

Dans le cadre des « Chantiers Ados », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos jeunes. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- ☐ J'autorise les prises de vue de mon jeune
- ☐ Je refuse les prises de vue de mon jeune

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Nom, prénom et signature du tuteur légal  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

\* barrer la mention inutile

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### LE JEUNE :

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse mail (obligatoire) : .....

### Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### Disponibilités :

|                    |                     |                     |                                              |
|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------------|
| <i>Cours</i>       | Lundi 12 Juillet    | Lundi 19 Juillet    | <input type="checkbox"/> Lundi 26 Juillet    |
| <i>Cours</i>       | Mardi 13 Juillet    | Mardi 20 juillet    | <input type="checkbox"/> Mardi 27 Juillet    |
| Mercredi 7 Juillet | <i>Férié</i>        | Mercredi 21 Juillet | <input type="checkbox"/> Mercredi 28 Juillet |
| Jeudi 8 Juillet    | Jeudi 15 juillet    | Jeudi 22 Juillet    | <input type="checkbox"/> Jeudi 29 Juillet    |
| Vendredi 9 Juillet | Vendredi 16 juillet | Vendredi 23 Juillet | <input type="checkbox"/> Vendredi 30 Juillet |

Moyen de locomotion : .....

### Pièces à joindre :

- ☐ Dossier d'inscription
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- ☐ Contrat de participation complété et signé
- ☐ Autorisation parentale complétée et signée

**DOSSIER A COMPLETER ET A RETOURNER  
AVANT LE VENDREDI 28 MAI 2021 A :**

Pôle Enfance-Jeunesse – [accueiljeunes@plouhinec.com](mailto:accueiljeunes@plouhinec.com)

ALSH – rue Mané Kerguezec – 56680 Plouhinec

02 97 85 70 64

Rapporteur : Marina GÉRARD

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D.521-10 et l'article D521-12 modifié par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2018 décidant du retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 11 mars 2021,

Il est proposé de maintenir l'organisation du temps scolaire de la façon suivante pour la rentrée 2021-2022 :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
  - de 9h00 à 12h00 ;
  - de 13h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **MAINTIENT** l'organisation du temps scolaire telle que proposée ci-dessus.

***Affiché en mairie le 19 avril 2021***